

2008/210 - MISES A DISPOSITION AVEC GRATUITES TOTALES OU PARTIELLES DE DIVERSES SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS : COMPAGNIE LEVER DE RIDEAU - FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU RHONE - COMPAGNIE DU DESORDRE - ASSOCIATION DES FESTIVALS - PIANO A LYON - ASSOCIATION FREDERIC CHOPIN A LYON - QUAI DU POLAR - CONTACT LYON - LIONS CLUB LYON EUROPE - ALLEGRETO - RETINA FRANCE - THEATRE DE LA CROIX-ROUSSE - CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE - ALTEA - RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES RHONE - COMPAGNIE TRAVERSES - ASSOCIATION DES FESTIVALS - POUR LA TOLERANCE - COMITE DES FETES DE MONTCHAT - FRANCE ALZHEIMER RHONE - COMITE MISS MONTCHAT - ECOLE DU SAINT-NOM DE JESUS - L'ENFANT BLEU-ENFANCE MALTRAITEE - CLUB DE SAINT-RAMBERT - ESPACE JEUNE 6EME ARRONDISSEMENT - ASCAL - COLLEGE VENDOME - ASSOCIATION LAIQUE GERLAND MOUCHE - MAISON DE L'ENFANCE DU 6EME ARRONDISSEMENT - LA P'TITE BOITE A MUSIQUE - DANSES ET CULTURE DU MONDE  
□MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : □30 750,08 € HT. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« - **La Compagnie Lever de Rideau** : 46 rue Raulin - 69007 Lyon, est une association culturelle d'étudiants ayant pour objectif de défendre un théâtre utile et solidaire et soutenant les actions d'autres associations lyonnaises à but humanitaire ou philanthropique. Elle reverse ainsi l'intégralité des bénéfices à Avenir Santé, Docteur Clown et Lions Club Alzheimer.

Les bénéfices de sa saison 2007-2008, seront intégralement reversés à l'association Avenir Santé Lyon qui met en place depuis plusieurs années l'opération "Anti-Cartons" destinée à responsabiliser les étudiants face aux risques de la route, lors des soirées étudiantes.

Dans ce cadre, la compagnie s'est produite du 28 novembre au 2 décembre 2007 à la salle Victor Hugo (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 478 € HT (arrhes versés : 530 € TTC).

- **La Fédération des Centres Sociaux du Rhône** : 138 cours Emile Zola – 69100 Villeurbanne, a pour mission de regrouper les centres

sociaux et socio-culturels, de favoriser leur développement, de les représenter et de susciter la création de nouveaux centres.

Elle a organisé le 24 janvier 2008 à la salle Paul Garcin, une soirée débat autour du projet des centres sociaux (entrées gratuites sur invitation).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 405 € HT.

- **La Compagnie Atelier du Désordre** : 7, rue Saint Polycarpe - 69001 Lyon, a pour objet l'émergence de publics nouveaux et/ou particuliers (scolaires, personnes en difficultés, personnes âgées), la promotion de jeunes auteurs, de jeunes acteurs et de jeunes spectacles lyonnais.

Cette compagnie mène depuis 3 ans, avec un public inter-générationnel, un travail théâtral autour des "Petites Histoires dans l'Histoire".

Dans ce cadre, elle a repris et présenté sa création "Histoire de femmes" du 8 au 11 mars 2008 à la salle Paul Garcin (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €), tout en créant les conditions d'un débat entre lycéens et personnes âgées de l'arrondissement, à l'occasion des séances programmées en après-midi.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 580 € HT.

- **L'Association des Festivals** : 5 place du Petit Collège – 69005 Lyon, a pour objet la diffusion de la musique et la mise en valeur des jeunes artistes.

En collaboration avec la Société de Musique de Chambre de Lyon, dont elle est le producteur délégué, elle organise chaque année des saisons musicales : la saison de concerts de la Société de Musique de Chambre de Lyon, un festival de musique baroque et un festival de musique ancienne, où se produisent de préférence des artistes régionaux.

Elle cherche à faire connaître une palette de la musique de chambre et à faire valoir de jeunes talents issus des conservatoires lyonnais.

Dans le cadre de la saison 2007-2008, elle a présenté des concerts les 11 et 12 mars 2008 à la salle Molière (entrées tout public et tarifs associatifs > 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 060 € HT (arrhes versés : 380 € TTC).

- **L'Association Piano à Lyon** : 5 rue Longue – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison 2007-2008, l'Association a présenté un récital de piano à la salle Molière le 14 mars 2008 (entrées tout public et tarifs

professionnels), qui a été enregistré pour être diffusé par France Musique (entrées tout public et tarifs associatifs > 11 €).

Les frais de location et de captation sans exonération se sont élevés à 943,20 € HT.

- **La Compagnie Lever de Rideau** : 46 rue Raulin - 69007 Lyon, est une association culturelle d'étudiants ayant pour objectif de défendre un théâtre utile et solidaire et soutenant les actions d'autres associations lyonnaises à but humanitaire ou philanthropique. Elle reverse ainsi l'intégralité des bénéfices à Avenir Santé, Docteur Clown et Lions Club Alzheimer.

Les bénéfices de sa saison 2007-2008, seront intégralement reversés à l'association Avenir Santé Lyon qui met en place depuis plusieurs années l'opération "Anti-Cartons" destinée à responsabiliser les étudiants face aux risques de la route, lors des soirées étudiantes.

Dans ce cadre, la compagnie s'est produite du 18 au 22 mars 2008 à la salle Victor Hugo (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 609 € HT (arrhes versés : 577 € TTC).

- **L'Association Frédéric Chopin de Lyon** : 14 avenue de Grange Blanche – 69160 Tassin la Demi-Lune, a pour objectif de développer la connaissance de l'œuvre de Frédéric Chopin et du grand répertoire pianistique en général, de faire connaître au public lyonnais de jeunes solistes lauréats de concours internationaux afin de faciliter ainsi leurs débuts professionnels, d'accroître les échanges musicaux entre la France et la Pologne.

Dans ce cadre, l'Association organise des concerts, conférences, voyages et échanges.

Elle a reçu à la salle Molière le 20 mars 2008, le dernier pianiste de sa saison, concert qui se déroulait habituellement dans les salons de l'Hôtel de Ville, sans frais de location (entrées tout public et tarifs associatifs > 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 466 € HT (arrhes versés : 144 € TTC).

- **L'Association Quai du Polar** : 20 rue Constantine – 69001 Lyon, a pour but la promotion et la diffusion auprès d'un large public, des littératures policières, du cinéma noir et de toutes les formes artistiques liées à ce thème, à travers l'organisation d'événements culturels régionaux.

Dans ce cadre, elle a organisé du 28 au 30 mars 2008 au Palais de Bondy, la quatrième édition du festival Quai du Polar, manifestation culturelle et festive de grande notoriété et qui a drainé un très nombreux public autour d'expositions, conférences, lectures, films, etc...

Il a été fait appel à de nombreuses institutions lyonnaises, des acteurs culturels, des associations et des professionnels concernés par cette

thématique, ainsi que des commerçants, libraires et restaurateurs ; ce projet fédérateur a permis un travail en commun d'institutions et d'associations diverses et une mise en synergie des différents acteurs culturels.

Des captations audiovisuelles ont par ailleurs été réalisées.

Tous les locaux du Palais ont dû être utilisés du 25 mars au 1<sup>er</sup> avril 2008 et cette manifestation entièrement gratuite, a fait participer plus de 120 artistes, dont des auteurs de renommée nationale et internationale.

Les frais de location et de captation sans exonération se sont élevés à 8 179,40 € HT.

- **L'Association Contact Lyon** : 69 C avenue René Cassin - 69009 Lyon a pour but d'aider à la communication et au dialogue entre les jeunes homosexuels, leurs parents et leur entourage, de les aider face aux difficultés rencontrées, de lutter contre les discriminations et de prévenir les suicides et maladies sexuellement transmissibles.

Elle a organisé dans la salle Latreille et son annexe le 29 mars 2008, son assemblée générale des adhérents lyonnais, suivie de la projection d'un spectacle théâtral joué par les membres de l'association et filmé en décembre dernier, dans le cadre de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida (entrées réservées aux adhérents et gratuites).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 225 € HT (arrhes versés : 52 € TTC).

- **L'Association Lions Club Lyon Europe** : 5 rue Jeanne d'Arc – 69160 Tassin la Demi-Lune, a pour objet d'unir par des liens de solidarité et d'amitié des hommes et des femmes représentatifs et qualifiés de la communauté en leur donnant l'occasion de servir, en toutes circonstances, l'intérêt général ; elle participe aussi activement à la recherche de moyens et actions tendant à soulager les misères humaines, améliorer les relations entre les hommes, contribuer au développement de la communauté et au bien être du pays.

Son siège social est situé sur la commune de Tassin la Demi-Lune mais son domaine d'intervention est surtout Lyon, la région lyonnaise et le public lyonnais.

Elle a organisé le 29 mars 2008 à la salle Victor Hugo, une soirée théâtrale au profit de l'association L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 348 € HT.

- **L'Association Allegretto** : 33 rue Bossuet – 69006 Lyon, a pour objet de contribuer à l'éducation musicale des enfants du quartier à travers des cours de musique et une pratique musicale dans des ensembles vocaux ou instrumentaux.

Elle fait partie de l'Union des Sociétés Musicales qui regroupe, autour d'une structure de coordination et de conseil, des associations dont l'objectif commun est la promotion de la musique et du chant choral auprès de publics différenciés.

L'école a organisé le concert de fin d'année de ses élèves le 5 avril 2008 à la salle Victor Hugo (entrées public familial et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 449 € HT (arrhes versés : 85 € TTC).

**- L'Association Rétina France** : 11 rue Antoine Dumont - 69008 Lyon, est une association pour personnes malvoyantes souffrant principalement de troubles de la rétine. Un des objectifs est de récolter par l'organisation de spectacles, des fonds pour financer des programmes de recherche médicale.

Dans ce cadre et afin de sensibiliser le public lyonnais, elle a organisé le 11 avril 2008 à la salle du Foyer Montchat, un concert de chansons françaises au bénéfice de la recherche médicale pour les malvoyants (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 346 € HT.

- **Le Théâtre de la Croix-Rousse** : est à la fois un lieu de production à vocation nationale et un vrai lieu d'essai. La génération montante des metteurs en scène y est accueillie régulièrement et la structure a toujours soutenu des artistes originaux, créatifs et novateurs et a su trouver un équilibre entre un répertoire ambitieux et contemporain et des démarches d'actions culturelles actives et inventives.

La Compagnie de la Goutte à laquelle le théâtre est mis à disposition, a une convention d'objectif avec la Ville de Lyon (18 février 2004 puis 14 janvier 2008).

Le théâtre a présenté du 18 au 22 décembre 2006 à la salle Albert Thomas le spectacle d'Edouard Baer "La folle et véritable vie de Luigi Prizotti" pour lequel il a obtenu l'exonération de 60 % des frais de location, conformément à la délibération relative aux tarifs alors en vigueur.

Mais la manifestation s'est révélée déficitaire et le théâtre a demandé une exonération exceptionnelle du reliquat de 40% restant à sa charge, qui a fait l'objet d'une étude et d'avis favorables.

La prise en charge de ce reliquat doit nécessairement faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Le reliquat des frais de location s'élève à 3 797,21 € HT.

- **Le Concours International de Musique de Chambre de Lyon (CIMCL)** : 10 rue Bourgelat 69002 Lyon.

L'objectif du CIMCL, créé par des musiciens professionnels issus des orchestres nationaux de Lyon, est d'organiser traditionnellement au mois d'avril, un concours de musique classique de haut niveau international qui accueille une cinquantaine d'artistes en provenance de quinze pays.

Cette année, le CIMCL a réservé le 12 avril 2008 la salle Molière, dans laquelle s'est déroulée le Concert des Lauréats (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 882 € HT.

- **L'Association Altea** : Maison pour tous – salle des Rancy – 249 rue Vendôme – 69003 Lyon, par des activités d'expression, de création et de production culturelle et artistique à pour but : de contribuer à l'épanouissement de jeunes adultes déficients intellectuels, de favoriser leur insertion, de faire valoir que la différence n'exclut ni la créativité ni le talent.

Afin de sensibiliser le public lyonnais, elle a proposé le 26 avril 2008 à la salle du Foyer Montchat, un spectacle caritatif de théâtre et de danse (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 304 € HT (arrhes versés : 84 € TTC).

- **L'Association Réseau Education Sans Frontières Rhône (RESF)** : dont le siège social est situé dans les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme - 5 place Bellecour 69002 Lyon, a pour objet le soutien aux familles de sans papiers, dont les enfants sont scolarisés à Lyon et dans le Rhône.

Elle a organisé le 29 avril 2008 à la salle Molière, une soirée théâtrale et musicale au cours de laquelle les artistes sont intervenus gratuitement au profit de l'association (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 740 € HT.

- **La Compagnie Traverses** : Maison du Jardin des Chartreux – 36 cours Général Giraud – 69001 Lyon, est en résidence dans les 1er et 4ème arrondissements et complète chaque création d'actions culturelles par des interventions en direction des établissements scolaires et des associations, auxquels elle propose des répétitions publiques, des rencontres et des débats, en direction de populations qui ne vont pas ou peu au spectacle.

La Compagnie a proposé sa création théâtrale autour de l'œuvre de l'auteur R. Piccamiglio, "Chroniques des années d'usine" ("Le Voyage à Bergame", "Le brasero du diable") les 12, 13 et 14 mai 2008 à la salle Paul Garcin (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 895 € HT.

- **L'Association des Festivals** : 5 place du Petit Collège – 69005 Lyon, a pour objet la diffusion de la musique et la mise en valeur des jeunes artistes.

En collaboration avec la Société de Musique de Chambre de Lyon, dont elle est le producteur délégué, elle organise chaque année des saisons musicales : la saison de concerts de la Société de Musique de Chambre de Lyon, un festival de musique baroque et un festival de musique ancienne, où se produisent de préférence des artistes régionaux.

Elle cherche à faire connaître une palette de la musique de chambre et à faire valoir de jeunes talents issus des conservatoires lyonnais (CNSMD et Conservatoire de Lyon).

Dans le cadre de la saison 2007-2008, elle a présenté des concerts les 13 et 14 mai 2008 à la salle Molière (entrées tous public et tarifs associatifs > 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 060 € HT (arrhes versés : 380 € TTC).

- **L'Association Pour la Tolérance** : 42 boulevard Ambroise Croizat – 69200 Vénissieux, œuvre pour diverses associations caritatives, dont Sidaction, les Restaurants du Cœur, la Ligue Contre le Cancer, Enfance en Souffrance, etc...

Elle recueille des fonds en organisant des concerts, dont elle reverse les bénéfices à ces associations.

Elle organise le 16 mai 2008 à la salle Victor Hugo, un concert de variétés au profit du Comité du Rhône de l'UNICEF, qui a bien attesté que les fonds lui seront reversés (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 290 € HT (arrhes versés : 104 € TTC)

- **Le Comité des Fêtes de Montchat** : 68 rue Bonnard - 69003 Lyon, a pour objet de resserrer les liens d'amitié noués au cours des Fêtes du Centenaire en faveur des personnes âgées de Montchat, et de mettre cette union au service de ces mêmes personnes âgées dans le besoin et exceptionnellement, au service d'autres habitants du quartier en difficulté temporaire.

Comme chaque année, le Comité a organisé les Fêtes de Montchat, comprenant diverses manifestations festives en faveur des personnes âgées et permettant par ailleurs de faciliter les échanges et la vie de quartier.

Dans ce cadre, il va utiliser du 20 au 25 mai 2008 la salle du Foyer Montchat.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 080 € HT.

- **L'Association France Alzheimer Rhône** : 5 place d'Ainay – 69002 Lyon, a pour but de fournir une information sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, d'apporter un soutien aux familles des malades, de sensibiliser l'opinion et les collectivités locales, de diffuser des renseignements pratiques et de réfléchir sur de nouvelles possibilités d'accueil et de soins.

Elle organise le 27 mai 2008 à la salle Albert Thomas, un concert des Petits Chanteurs de Saint-Marc au profit d'un projet de recherche régional de l'INSERM sur les troubles du comportement touchant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées (entrées tout public et tarifs associatifs > 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 779 € HT (arrhes versés : 500 € TTC).

- **Le Comité Miss Montchat** : chez Pascal Armata - 58 rue Pierre Bonnaud - 69003 Lyon, a pour objectif de faire procéder annuellement lors d'une soirée spectacle et dans le cadre des Fêtes de Montchat, à l'élection d'une jeune fille qui représentera le quartier en qualité de miss.

Cette année, la soirée se tiendra le 28 mai 2008 à la salle du Foyer Montchat.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 528 € HT (arrhes versés : 157 € TTC).

- **L'Ecole du Saint-Nom de Jésus** : 95 rue Tête d'Or - 69006 Lyon, est une école élémentaire privée sous contrat d'association avec l'état.

Dans le cadre de son projet d'école et en lien avec les activités périscolaires, elle organise le 29 mai 2008 à la salle Victor Hugo, un spectacle théâtral des enfants de l'école (entrées public familial et gratuites).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 615 € HT (arrhes versés : 125 € TTC).

- **L'Association L'Enfant Bleu – Enfance Maltraîtée** : 18 C rue Songieu – 69100 Villeurbanne, a pour objet l'aide à l'enfance maltraîtée et aux adultes ayant subi des mauvais traitements dans leur enfance.

Cette Association joue un rôle au niveau social.

Dans ce cadre, elle organise au profit de l'association, une représentation de danse et musique classique avec l'aide d'étudiants du Conservatoire de Lyon, le 30 mai 2008 à la salle du Foyer Montchat (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 304 € HT (arrhes versés : 65 € TTC).

- **Le Club de Saint-Rambert** : 17 Grande Rue de Saint-Rambert – 69009 Lyon, est un club sportif et culturel associatif intergénérationnel

comprenant plusieurs sections et dont l'activité danse classique est pratiquée par 250 élèves lyonnais de tous âges.

Il organise un gala de fin d'année en direction des parents et d'éventuels autres élèves intéressés, le 1<sup>er</sup> juin 2008 à la salle Rameau (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 267 € HT.

- **L'Association Espace Jeune 6<sup>e</sup>** : 33 rue Bossuet - 69006 Lyon, œuvre principalement, à travers son projet socio-éducatif et pédagogique, pour l'intégration d'une population d'adolescents et de jeunes adultes du quartier dite en situation sociale et/ou culturelle difficile et à la prévention de la délinquance et de la toxicomanie par le biais de pratiques artistiques.

L'Association développe également des ateliers d'accompagnement scolaire et a signé une convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Lyon.

Elle présente le 6 juin 2008 à la salle Rameau son spectacle de fin d'année avec la participation des jeunes impliqués dans le projet socio-éducatif (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 899 € HT.

- **L'Association Socio-éducatif et Culturelle de l'Agglomération Lyonnaise et du Département du Rhône (ASCAL)** : 7 rue Barrier - 69007 Lyon, a pour objet, dans le cadre du département du Rhône, d'organiser directement ou en participation avec des personnes ou groupements qualifiés, l'animation et la gestion des activités extra scolaires socio-éducatives, culturelles et sportives intéressant les élèves et leurs familles.

Elle organise souvent des spectacles d'enfants de danse, musique et théâtre, afin de présenter aux familles le travail réalisé au cours de l'année.

Pour cette année, deux spectacles de fin d'année par les enfants seront présentés les 11 et 25 juin 2008 à la salle Victor Hugo (entrées public familial et tarifs associatifs).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 792 € HT (arrhes versés : 170 € TTC).

- **Le Collège Vendôme** : 69 rue Vendôme – 69006 Lyon, souhaite organiser un spectacle de chorale le 12 juin 2008 à la salle Victor Hugo (entrées public familial et gratuites).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 615 € HT.

- **L'Association Laïque Gerland Mouche (ALGM)** : 64 rue Lagrange - 69007 Lyon, a pour objet la défense et le soutien de l'école laïque.

C'est une œuvre de patronage pour les enfants fréquentant les écoles laïques du quartier, qui permet de les sensibiliser à la culture, la citoyenneté et au respect des autres par la pratique de l'éducation physique et des sports.

Pour clore l'année scolaire, elle organise le 14 juin 2008 à la salle Rameau, son gala annuel de danse.

Les frais de location s'élèvent à 715 € HT (arrhes versés : 256 € TTC).

**- La Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup> arrondissement** : 34 rue Waldeck Rousseau - 69006 Lyon, est un centre de loisirs sans hébergement fonctionnant hors temps scolaire et proposant des activités éducatives et de loisirs sur place ou à l'extérieur ; elle organise aussi en période scolaire, des activités d'éveil, culturelles et sportives périscolaires et comprend une structure Petite Enfance accueillant en priorité des enfants de l'arrondissement.

Elle propose le 24 juin 2008, à la salle Victor Hugo, le spectacle de fin d'année des enfants.

Les frais de location s'élèvent à 449 € HT.

**- L'Association La P'tite Boîte à Musique** : 6 rue de Vauzelles - 69001 Lyon, est une école de musique associative du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui a pour objet l'approche et l'approfondissement de l'activité musicale, en direction d'un public local de tous âges et par des moyens diversifiés: cours, séminaires, conférences, concours, manifestations publiques ou privées. Elle remplit donc un rôle social et culturel au niveau local.

Elle organise le 3 juillet 2008 à la salle Paul Garcin, une audition des élèves de l'Association, prélude à son assemblée générale. L'accès à cette manifestation est gratuit et libre à tout public.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 345 € HT.

**- L'Association Danses et Culture du Monde** : 69 rue François Peissel – 69300 Caluire, a pour but de favoriser et de promouvoir les échanges entre les populations lyonnaises de différentes origines au travers d'activités artistiques, culturelles et linguistiques.

Les activités principales proposées sont donc la danse orientale, le théâtre, l'enseignement de l'histoire et de la culture orientale, les cours de langues étrangères.

Dans ce cadre elle organise un spectacle de danse orientale de ses élèves et adhérents le 5 juillet 2008 à la salle Paul Garcin (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 275 € HT (arrhes versés : 98 € TTC).

Compte tenu des objectifs poursuivis par ces associations et organismes et de leur intérêt au niveau local, chacune dans son champ d'action, il est proposé d'exonérer :

- **La Compagnie Lever de Rideau** pour la salle Victor Hugo du 28 novembre au 2 décembre 2007 ;

- **La Fédération des Centres Sociaux du Rhône** pour la salle Paul Garcin le 24 janvier 2008 ;

- **La Compagnie Atelier du Désordre** pour la salle Paul Garcin du 8 au 11 mars 2008 ;

- **L'Association des Festivals** pour la salle Molière les 11 et 12 mars 2008 ;

- **L'Association Piano à Lyon** pour la salle Molière le 14 mars 2008 ;

- **La Compagnie Lever de Rideau** pour la salle Victor Hugo du 18 au 22 mars 2008 ;

- **L'Association Frédéric Chopin de Lyon** pour la salle Molière le 20 mars 2008 ;

- **L'Association Quai du Polar** pour le Palais de Bondy du 25 mars au 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

- **L'Association Contact Lyon** pour la salle Latreille et son annexe le 29 mars 2008 ;

- **L'Association Lions Club Lyon Europe** pour la salle Victor Hugo le 29 mars 2008 ;

- **L'Association Allegretto** pour la salle Victor Hugo le 5 avril 2008 ;

- **L'Association Rétina France** pour la salle du Foyer Montchat le 11 avril 2008 ;

- **Le Théâtre de la Croix-Rousse** pour la salle Albert Thomas du 18 au 22 décembre 2006 ;

- **Le Concours International de Musique de Chambre de Lyon (CIMCL)** pour la salle Molière le 12 avril 2008 ;

- **L'Association Altea** pour la salle du Foyer Montchat le 26 avril 2008 ;

- **L'Association Réseau Education Sans Frontières Rhône (RESF)** pour la salle Molière le 29 avril 2008 ;

- **La Compagnie Traverses** pour la salle Paul Garcin les 12, 13 et 14 mai 2008 ;

- **L'Association des Festivals** pour la salle Molière les 13 et 14 mai 2008 ;

- **L'Association Pour la Tolérance** pour la salle Victor Hugo le 16 mai 2008 ;

- **Le Comité des Fêtes de Montchat** pour la salle du Foyer Montchat du 20 au 25 mai 2008 ;

- **L'Association France Alzheimer Rhône** pour la salle Albert Thomas le 27 mai 2008 ;

- **Le Comité Miss Montchat** pour la salle du Foyer Montchat le 28 mai 2008 ;

- **L'Ecole Saint-Nom de Jésus** pour la salle Victor Hugo le 29 mai 2008 ;

- **L'Association L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée** pour la salle du Foyer Montchat le 30 mai 2008 ;

- **Le Club de Saint-Rambert** pour la salle Rameau le 1<sup>er</sup> juin 2008 ;

- **L'Association Espace Jeune 6<sup>e</sup>** pour la salle Rameau le 6 juin 2008 ;

- **L'Association Socio-éducative et Culturelle de l'Agglomération Lyonnaise et du Département du Rhône (ASCAL)** pour la salle Victor Hugo les 11 et 25 juin 2008 ;

- **Le Collège Vendôme** pour la salle Victor Hugo le 12 juin 2008 ;

- **L'Association Laïque Gerland Mouche (ALGM)** pour la salle Rameau le 14 juin 2008 ;

- **La Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup> arrondissement** pour la salle Victor Hugo le 24 juin 2008 ;

- **L'association La P'tite Boîte à Musique** pour la salle Paul Garcin le 3 juillet 2008 ;

- **L'Association Danses et Culture du Monde** pour la salle Paul Garcin le 5 juillet 2008. »

Où l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

## DELIBERE

**1 - La Compagnie Lever de Rideau** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo du 28 novembre au 2 décembre 2007, soit un montant de 1 034,86 € HT.

**2 - La Fédération des Centres Sociaux du Rhône** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 24 janvier 2008, soit un montant de 405 € HT.

**3 - La Compagnie Atelier du Désordre** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 8 au 11 mars 2008, soit un montant de 1 580 € HT, correspondant à 4 jours de gratuité.

**4 - L'Association des Festivals** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière les 11 et 12 mars 2008, soit un montant de 742,27 € HT.

**5 - L'Association Piano à Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière le 14 mars 2008, soit un montant de 73 € HT.

**6 - La Compagnie Lever de Rideau** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo du 18 au 22 mars 2008, soit un montant de 1 126,55 € HT.

**7 - L'Association Frédéric Chopin de Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 20 mars 2008, soit un montant de 345,60 € HT.

**8 - L'Association Quai du Polar** est exemptée de la totalité des frais liés à la location du Palais de Bondy du 25 mars au 1<sup>er</sup> avril 2008, soit un montant de 8 179,40 € HT.

**9 - L'Association Contact Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Latreille et son annexe le 29 mars 2008, soit un montant de 181,52 € HT.

**10 - L'Association Lions Club Lyon Europe** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 29 mars 2008, soit un montant de 348 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

**11 - L'Association Allegretto** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 5 avril 2008, soit un montant de 377,93 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

**12 - L'Association Rétina France** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle du Foyer Montchat le 11 avril 2008, soit un montant de 346 € HT.

**13 - Le Théâtre de la Croix-Rousse** est exempté de la totalité du reliquat lié à la location de la salle Albert Thomas du 18 au 22 décembre 2006, soit un montant de 3 797,21 € HT ;

**14 - Le Concours International de Musique de Chambre de Lyon (CIMCL)** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière le 12 avril 2008, soit un montant de 882 € HT.

**15 - L'Association Altea** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle du Foyer Montchat le 26 avril 2008, soit un montant de 233,76 € HT.

**16 - L'Association Réseau Education Sans Frontières Rhône (RESF)** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière le 29 avril 2008, soit un montant de 740 € HT.

**17 - La Compagnie Traverses** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 12, 13 et 14 mai 2008, soit un montant de 895 € HT correspondant à 3 jours de gratuité.

**18 - L'Association des Festivals** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière les 13 et 14 mai 2008, soit un montant de 742,27 € HT.

**19 - L'Association Pour la Tolérance** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 16 mai 2008, soit un montant de 203,04 € HT.

**20 - Le Comité des Fêtes de Montchat** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle du Foyer Montchat du 20 au 25 mai 2008, soit un montant de 1 080 € HT.

**21 - L'Association France Alzheimer Rhône** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 27 mai 2008, soit un montant de 1 360,94 € HT.

**22 - Le Comité Miss Montchat** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle du Foyer Montchat le 28 mai 2008, soit un montant de 396,73 € HT.

**23 - L'Ecole du Saint-Nom de Jésus** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 29 mai 2008, soit un montant de 510,48 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

**24 - L'Association L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle du Foyer Montchat le 30 mai 2008, soit un montant de 249,65 € HT.

**25 - Le Club de Saint-Rambert** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 1<sup>er</sup> juin 2008, soit un montant de 1 267 € HT.

**26 - L'Association Espace Jeune 6<sup>e</sup>** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 6 juin 2008, soit un montant de 899 € HT.

**27 - L'Association Socio-éducative et Culturelle de l'Agglomération Lyonnaise et du Département du Rhône (ASCAL)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor HUGO les 11 et 25 juin 2008, soit un montant de 649,86 € HT.

**28 - Le Collège Vendôme** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 12 juin 2008, soit un montant de 615 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

**29 - L'Association Laïque Gerland Mouche (ALGM)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau le 14 juin 2008, soit un montant de 500,95 € HT.

**30 - La Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup> arrondissement** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 24 juin 2008, soit un montant de 449 € HT, correspondant à 2 jours de gratuité.

**31 - L'Association La P'tite Boîte à Musique** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 3 juillet 2008, soit un montant de 345 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

**32 - L'Association Danses et Culture du Monde** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 5 juillet 2008, soit un montant de 193,06 € HT.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY